



Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Rapport annuel
2013-2014



Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Rapport annuel
2013-2014

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Rapport annuel 2013-2014

Publié par :

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

C.P. 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Canada

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN:

978-1-4605-0686-8 – version papier bilingue

978-1-4605-0687-5 – version anglaise en ligne

978-1-4605-0688-2 – version française en ligne

ISSN:

1919-7675 – version papier bilingue

1920-7212 – version anglaise en ligne

2368-8122 – version française en ligne

10082



L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'exercice financier du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.

La ministre,



Francine Landry

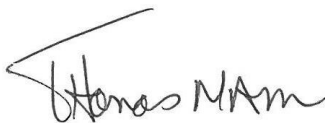
Francine Landry
Ministre de l'Éducation postsecondaire, la Formation et Travail

Madame,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'exercice financier du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre



Thomas Mann

Table des matières

Message de la ministre	1
Message du sous-ministre	2
Réalisations	3
Priorités stratégiques	5
Schéma stratégique	6
Mesures de rendement	7
Survol des opérations du ministère	
Organigramme	16
Mission	16
Communication et Marketing	17
Processus d'excellence du rendement	17
Services stratégiques	17
Services ministériels	18
DOMAINE CLÉ : Soutenir les employés et les employeurs	18
DOMAINE CLÉ : Informer les gens de Nouveau-Brunswick sur le marché du travail	19
DOMAINE CLÉ : Aider les gens de Nouveau-Brunswick à poursuivre leurs études	20
DOMAINE CLÉ : Améliorer du taux d'alphabétisation et des compétences professionnelles essentielles	22
DOMAINE CLÉ : Certification et formation dans les métiers	23
DOMAINE CLÉ : Des services de bibliothèque publique qui ne cessent de croître	23
DOMAINE CLÉ : Offre d'occasions de formation aux chercheurs d'emploi et aux employeurs ayant des besoins de formation en milieu de travail	24
DOMAINE CLÉ : Accroître la Population du Nouveau-Brunswick	25
Information Financière	
Recettes du ministère	27
Recette compte à but spécial	27
Dépenses du ministère	28
Dépenses compte a but spécial	28
Sommaire de l'organisme de services spéciaux (OSS) - Collège communautaire du Nouveau- Brunswick	30
Résumé des dépenses - Programmes de l'emploi, de l'alphabétisation et CET	31
Résumé des activités de recrutement	32
Résumé des activités liées aux langues officielles	33

Résumé des projets de loi et des activités législatives35

Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général36

Appendices38

Lois.38

Services et location des bureaux de l'ÉPFT.39

Descriptions des programmes d'emploi40

Descriptions des programmes des services financiers pour étudiants42

Message de la ministre

Le mandat du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail est de favoriser une population éduquée et productive, en fournissant un leadership, des programmes et des services qui contribuent à la prospérité du Nouveau-Brunswick.

Le point de mire de notre gouvernement a été de soutenir les gens du Nouveau-Brunswick grâce à toute une gamme de programmes et de services, tout en étant financièrement responsable.

Le Nouveau-Brunswick est toujours confronté à des difficultés financières et le gouvernement a mis beaucoup d'efforts dans la réduction des dépenses dans tous les ministères. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a réussi à réduire le gaspillage et à accroître son efficacité grâce à son engagement dans le processus d'excellence du rendement.

Le gouvernement a réussi à respecter le budget prévu pour le Ministère en grande partie grâce au personnel dévoué et professionnel qui assure la gestion quotidienne des activités et qui continue de fournir un excellent service aux clients.

Francine Landry
Ministre

Message du sous-ministre

Cette année, nous avons adopté une approche de gestion des activités du Ministère qui met l'accent sur l'interconnectivité avec nos intervenants afin d'harmoniser davantage nos activités collectives avec notre énoncé de mission.

Le Ministère a collaboré avec des intervenants d'une vaste gamme de secteurs, notamment des universités, des collèges publics et privés, de l'industrie, des entreprises, de la jeunesse, des groupes sous-représentés, des Premières nations et des associations professionnelles. En outre, cette année, le Ministère a collaboré avec des intervenants dans le cadre des travaux d'un comité permanent. L'équipe formée de membres de divers horizons s'est chargée de l'élaboration de nouvelles idées et stratégies pour relever les défis actuels et futurs du marché du travail et, plus particulièrement, elle s'est consacrée à la mise en œuvre collaborative d'une variété d'interventions stratégiques.

Le Nouveau-Brunswick a joué un rôle actif et un rôle de leader dans la conclusion d'une entente de principe relative à la Subvention canadienne pour l'emploi, et a renouvelé plusieurs ententes importantes relatives au marché du travail.

Cette année, la consultation s'est amorcée par un examen exhaustif de la *Loi sur les accidents de travail* qui permettra de veiller à ce que le système d'indemnisation des accidents du travail aborde correctement les besoins et les réalités des milieux de travail actuels et futurs, et qu'il trouve le juste équilibre entre une indemnisation adéquate des travailleurs accidentés et les intérêts des employeurs sur le plan financier.

Nous avons accompli, pendant l'année, de nombreuses réalisations qui sont présentées dans le présent rapport annuel.

Je suis fier de l'excellent travail et du dévouement des fonctionnaires professionnels et des intervenants engagés qui ont conjugué leurs efforts pour faire du Nouveau-Brunswick un lieu propice à l'apprentissage et à l'activité professionnelle.

Le sous ministre,
Thomas Mann

Réalisations

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail tire une grande fierté de ses réalisations en 2013-2014.

En voici quelques-unes :

Le province a investi 216 M\$ dans les opérations du Collège de technologie forestière des Maritimes et des quatre universités publiques : UNB, STU, UdeM, et Mount Allison. Une somme supplémentaire de 2 M\$ a été allouée pour la réparation et le remplacement des immobilisations par l'intermédiaire du Programme d'entretien différé des universités.



Le province s'est aussi engagé à hausser de deux pour cent les budgets d'exploitation universitaire au cours des deux prochaines années. Il a annoncé un seuil de la hausse annuelle des droits de scolarité de trois pour cent dans les universités publiques subventionnées pour les trois prochaines années. Ce financement prévisible renforcera la planification budgétaire et la responsabilisation par le gouvernement et les universités.



Le Nouveau-Brunswick a investi 91,2 M\$ dans les opérations des deux collèges publiques : Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick et New Brunswick Community College. Il a aussi fait un investissement de capitaux de 3,55 M\$ dans le projet d'agrandissement de 5,05 M\$ du NBCC – campus de Miramichi.



Un projet pilote a été lancé en mai 2013 pour permettre aux IAA diplômées du CCNB et du NBCC de poursuivre des études de premier cycle universitaire en soins infirmiers à l'UNB – campus de Saint John.



En 2013-2014, NBCCD a reçu une subvention de 3,1 M\$ pour ses opérations, faisant passer à 282 son nombre de places subventionnées.



Le Ministère a administré 162 M\$ en aide financière à 13 456 étudiants.



En août 2013, le Ministère a annoncé la *Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick*, qui énonce les mesures clés à prendre pour garantir la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente à l'échelle mondiale.



Le programme des Chaires de recherche en innovation du Nouveau-Brunswick, administré par la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (FINB), encourage la collaboration entre les universités et le secteur privé, et aide à attirer et à conserver le talent dans la province. Les chaires portent exclusivement sur la recherche, pour aider les entreprises du secteur privé à développer de nouveaux produits et services ou des produits et services améliorés issus de diverses sources de propriété intellectuelle. Pour l'année universitaire 2013-2014, trois chaires ont été attribuées au titre du programme des Chaires de recherche en innovation du Nouveau-Brunswick : deux à l'Université du Nouveau-Brunswick et une à l'Université de Moncton.



L'Initiative Promesse d'emploi a pour objectif d'aider les entreprises à créer des emplois de qualité et de nouvelles possibilités d'emploi pour les diplômés postsecondaires récents dans la province. En date du 31 mars 2014, 905 emplois ont été créés dans le cadre de cette initiative.



Le province s'est engagé à harmoniser les systèmes d'apprentissage dans le Canada atlantique.



De plus, le Ministère a entrepris le déploiement provincial d'un programme de pré-apprentissage dans toutes les écoles secondaires anglophones et francophones de la province. En 2013-2014, 70 écoles secondaires ont reçu des renseignements sur le programme de pré-apprentissage, ce qui a mené à l'inscription de 209 élèves.



Les efforts pour attirer les immigrants francophones au Nouveau-Brunswick ont été renforcés de façon considérable grâce aux missions de recrutement en France, en Belgique, en Suisse, en Espagne et en Angleterre.



Le Ministère a effectué une série de consultations auprès des intervenants francophones et immigrants dans le but de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de croissance démographique et du Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone.



Le province a conclu une entente de reconnaissance des titres de compétences étrangers de 1,2 M\$ avec le gouvernement fédéral pour aider les immigrants du Nouveau-Brunswick à travailler dans leurs domaines d'études.



Le province a collaboré avec les établissements publics d'enseignement postsecondaire anglophones du Nouveau-Brunswick afin de créer un outil en ligne visant à accroître la participation et à favoriser la réussite des personnes handicapées aux études postsecondaires. Le nouveau site Web est fondé sur un produit semblable élaboré par l'UdeM.



Le réseau de bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick est devenu le premier au Canada à offrir des postes de travail adaptés aux personnes handicapées dans toutes ses installations.



Le Ministère a également lancé son nouveau compte Twitter afin d'accroître les communications par l'intermédiaire des réseaux sociaux.

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officiel qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision des stratégies. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthodologie ayant fait ses preuves dans les secteurs public et privé pour établir une stratégie.

Le système de gestion officiel commence par une vision stratégique. La vision du gouvernement s'exprime par les thèmes de la vision d'une économie plus forte et d'une meilleure qualité de vie, tout en vivant selon nos moyens. Cette vision stratégique s'articule autour du Schéma stratégique, un outil permettant de cibler les axes d'intervention et de donner une orientation globale dans une optique d'amélioration.

Les approches du Schéma stratégique

Le Schéma stratégique met l'accent sur ce qui est important pour les citoyens : stimuler la création d'emplois et accroître le nombre de gens qui travaillent, donner accès aux programmes et services nécessaires et s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière optimale.

La perspective financière tient compte des exigences financières dont nous avons besoin pour appuyer de façon durable l'engagement pris auprès des citoyens. Cette dimension financière s'attache principalement à soutenir le secteur privé afin de stimuler la croissance, de s'assurer que le gouvernement vit selon ses moyens en établissant un budget viable et de financer les programmes prioritaires pour contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

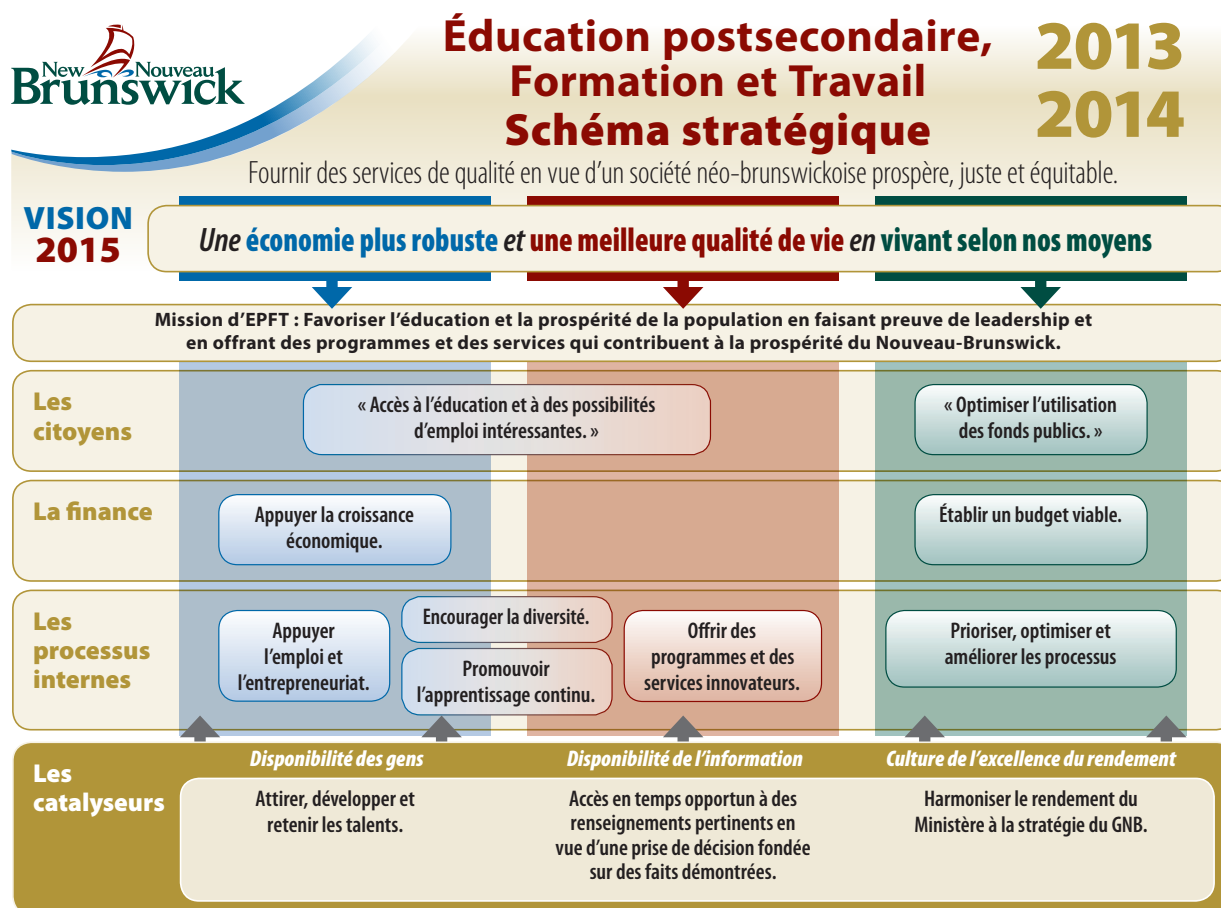
Les processus internes constituent l'action directe que doit prendre le gouvernement pour réaliser la vision. Ces processus constituent les améliorations stratégiques que le gouvernement doit mettre en œuvre avec succès pour concrétiser la vision. Chaque ministère établit ses propres objectifs et priorités, au regard des thèmes stratégiques définis, de manière à les harmoniser avec ses programmes et ses besoins particuliers.

Les catalyseurs veillent à ce que le GNB soit prêt à exécuter la stratégie au moyen du processus interne. Les dirigeants et les employés doivent acquérir et adopter des comportements qui font participer autrui pour assurer la réussite des projets stratégiques. Les dirigeants doivent avoir accès en temps opportun à des renseignements pertinents et de qualité pour prendre des décisions stratégiques, et la culture de l'excellence du rendement doit harmoniser et souligner l'apport des personnes qui participent à la réalisation de la stratégie.

Schéma stratégique du Ministère

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail faisait partie du deuxième groupe de ministères à participer au processus d'excellence du rendement, lequel s'inscrit dans un changement de culture ayant pour but de garantir la capacité du gouvernement du Nouveau-Brunswick à offrir aux citoyens, de façon durable, des services appropriés à coût abordable par l'augmentation de l'efficacité et de la responsabilisation et la rationalisation de l'administration. Tous les projets entrepris par le Ministère chaque année doivent correspondre à l'un des thèmes stratégiques définis par le gouvernement. La mise en œuvre de la *Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre*, par exemple, relève du thème « Une économie plus robuste » et contribue à améliorer la préparation de la main-d'œuvre tout en favorisant les efforts de développement économique.

Le schéma stratégique contient l'énoncé de mission du Ministère, reflète les objectifs et les priorités stratégiques et permet d'harmoniser nos activités pour 2013-2014 avec la vision du gouvernement.



VALEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE DU N.-B. : COMPÉTENCE – IMPARTIALITÉ – INTÉGRITÉ – RESPECT – SERVICE

Mesures de rendement

Le schéma stratégique permet ensuite d'élaborer un cadre déclinant la stratégie de l'organisation en un ensemble d'objectifs et de mesures du rendement. Ainsi, le Ministère est à même de mesurer ses progrès pour atteindre ses objectifs. Les mesures du rendement ne tiennent pas compte de l'ensemble des activités quotidiennes du Ministère, mais plutôt des thèmes stratégiques sur lesquels il doit se concentrer pour apporter des améliorations, comme la *Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre*. Le tableau ci-dessous résume les mesures de rendement du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour 2012-2013.

Objectifs :	Mesures
Thème stratégique: Une économie plus robuste	
Appuyer la croissance économique	Nombre de plans d'action-emploi fermés ayant mené à l'obtention d'un emploi
Appuyer l'emploi et l'entrepreneuriat	Nombre d'entrepreneurs immigrants qui démarrent une entreprise
Encourager la diversité	Nombre de personnes se déclarant Autochtones, de personnes handicapées et de bénéficiaires de l'aide sociale qui accèdent aux programmes de l'ÉPFT
Encourager la diversité	Taux de maintien des immigrants qui habitent au Nouveau-Brunswick après deux ans
Thème stratégique: Une meilleure qualité de vie	
Fournir des programmes et des services novateurs	Nombre de diplômés postsecondaires récents approuvés/embauchés dans le cadre de l'initiative Promesse d'emploi.

Thème stratégique: Vivre selon nos moyens

Établir un budget viable

Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées

Donner la priorité à la prestation de services, l'optimiser et l'améliorer

Économies réalisées grâce à l'amélioration continue

Catalyseurs (RH, TI, culture de l'excellence en matière de rendement)

Harmoniser le rendement du Ministère avec le plan stratégique

Pourcentage des initiatives et des plans d'action du tableau de bord en bonne voie

Une économie plus robuste : Appuyer la croissance économique

Mesure :

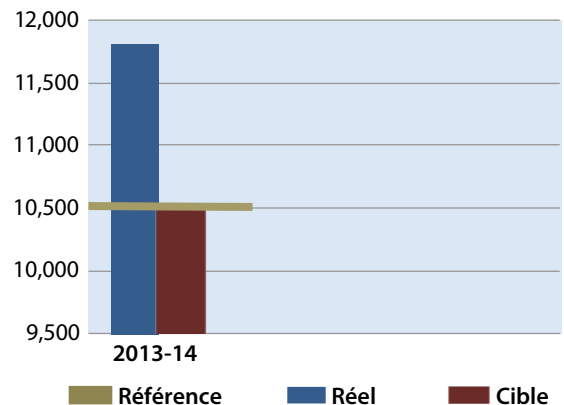
Nombre de plans d'action-emploi fermés ayant mené à l'obtention d'un emploi

Description de la mesure :

Il s'agit du nombre de clients ayant accédé à un programme de développement de l'emploi ou à un fournisseur tiers et ayant fermé leur plan d'action à la fin de leur intervention, indiquant alors être parvenus à trouver un emploi.

Rendement général :

À la fin de 2013-2014, le nombre de plans d'action-emploi fermés ayant mené à l'obtention d'un emploi dépassait de plus de 1 200 celui qui avait été ciblé. Précisons qu'un « plan d'action-emploi » peut ne pas s'appliquer à tous les clients, tout comme un client peut en avoir plus d'un.



Référence : 10 500

Cible : 10 500

Réel : 11 739

Raison d'être de cette mesure?

Le programme Services d'emploi fournit le soutien financier et professionnel nécessaire pour répondre aux besoins du Nouveau-Brunswick, des employeurs et des travailleurs en matière de main-d'œuvre. Il arrive en effet qu'un soutien s'avère nécessaire pour permettre à des personnes d'intégrer la population active.

Prenons par exemple les services de conseiller en emploi, qui aident les clients à trouver un emploi permanent. Le but de ce service est d'élaborer un plan d'action individuel qui aidera les chercheurs d'emploi à prendre des décisions relatives à leur carrière et à la planification, à se préparer au travail et à faire des recherches d'emploi.

Au cours des trois dernières années, le nombre de personnes ayant réussi à trouver un emploi à l'issue d'un plan d'action a considérablement diminué, ce qui s'explique en grande partie par les changements apportés aux programmes, qui n'acceptent plus autant de nouveaux clients. En termes de pourcentages, les résultats sont demeurés assez stables au fil des ans (de 75 à 80 % des participants déclarant avoir trouvé un emploi), ce qui tend aussi à démontrer l'incidence du nombre de personnes admises sur cette mesure. Les résultats en matière d'emploi associés à la mesure en question surviennent en fin d'intervention, normalement entre un et deux ans après l'établissement initial du programme d'aide à l'emploi. Les récentes modifications apportées aux programmes visaient à accroître le flux de clients au cours de l'exercice 2013-2014, mais la diminution de l'activité enregistrée dans les deux dernières années continue d'influer sur les résultats.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Au cours de l'exercice 2013-2014, les projets suivants ont été entrepris en vue d'atteindre les résultats mentionnés plus haut :

- Accroissement de la collaboration avec le ministère du Développement social (DS) et les Premières Nations.
- Embauche d'un nouveau coordonnateur autochtone provincial pour faciliter l'établissement de liens avec les programmes d'apprentissage et de formation pour adultes.
- Augmentation du nombre d'initiatives Compétences essentielles au travail de l'ÉPFT-DS.
- Prestation continue des Services d'emploi par des équipes de prestation régionales et des fournisseurs de services sous contrat.

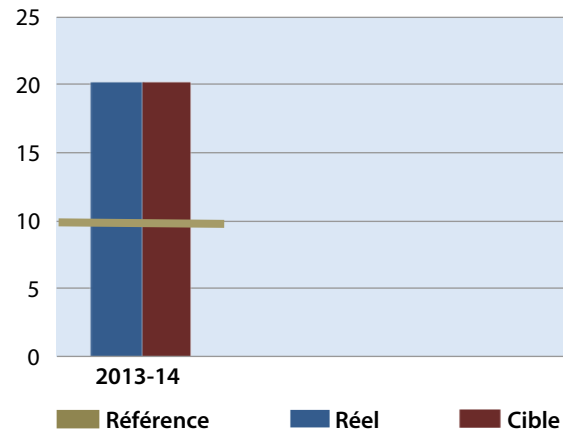
Une économie plus robuste : Appuyer l'emploi et l'entrepreneuriat

Mesure :

Nombre d'entrepreneurs immigrants qui démarrent une entreprise

Description de la mesure :

Le nombre d'entrepreneurs immigrants arrivant au Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire du programme de dépôt remboursable au titre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB). Dans le cadre de ce programme, instauré en 2010, les requérants doivent verser un dépôt remboursable sous conditions de 75 000 \$ (qui sera détenu en fiducie par le province). Les candidatures ont trois ans pour établir une entreprise au Nouveau-Brunswick; ce délai écoulé, ils peuvent demander que leur dépôt leur soit remboursé dans son intégralité. Ce n'est que récemment que le Ministère a commencé à recevoir des demandes de remboursement.



Rendement général:

Plusieurs facteurs, souvent liés aux retards dans le système d'immigration national, rendent difficile la collecte de données exactes relativement à cette mesure. Du fait de quelque 1 500 demandes en attente de traitement, le programme est actuellement suspendu à titre temporaire. Le PCNB peut accueillir 625 immigrants, qui comptent une proportion à peu près égale d'entrepreneurs et de travailleurs qualifiés.

Référence : 10

Cible : 20

Réel : 20

Raison d'être de cette mesure?

Les immigrants influent sur la croissance économique et l'entrepreneuriat au Nouveau-Brunswick, lorsqu'ils démarrent une entreprise et la font croître, ce qui contribue à la création d'emplois.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère continue de travailler avec le gouvernement fédéral à l'étude d'options qui permettraient d'accroître l'immigration au Nouveau-Brunswick.

Le ministère de l'ÉPFT travaille aussi activement avec les immigrants, pour les aider à se lancer en affaires.

Une économie plus robuste : Encourager la diversité

Mesure :

Nombre se déclarant Autochtones, de personnes handicapées, et de bénéficiaires de l'aide sociale qui accèdent aux programmes de l'ÉPFT

Description de la mesure :

Le nombre de clients uniques servis par les programmes du Ministère, par groupe cible. Un client peut avoir pris part à plus d'un programme offert par l'intermédiaire du Ministère. Cette mesure indique seulement que le client a été actif dans au moins un programme au cours de la période visée.

Rendement général:

Des partenariats stratégiques avec le ministère du Développement social et l'Initiative conjointe de développement économique (ICDE) ont contribué aux résultats obtenus pour l'exercice, de même que la mise en œuvre continue du Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap.

Un poste de coordonnateur autochtone provincial est financé en partenariat avec l'ICDE, pour la promotion des occasions d'apprentissage auprès des Premières Nations.

Référence : 5 089

Cible : 5 700

Réel : 7 546

Raison d'être de cette mesure?

On ne tire pas parti du plein potentiel des Néo-Brunswickois. Le Ministère souhaite offrir à tous les citoyens (en particulier aux Autochtones, aux bénéficiaires de l'aide sociale et aux personnes handicapées) la possibilité d'intégrer la population active et de réaliser pleinement leur potentiel.

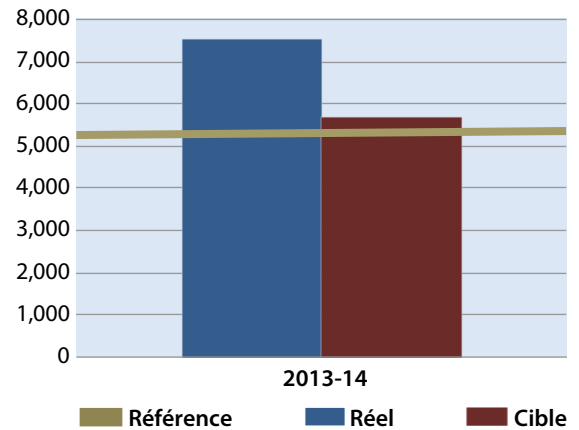
Le Ministère dispose de programmes d'emploi spécialement conçus pour les groupes sous-représentés, afin que ceux-ci puissent participer à des séances d'information de groupe et profiter d'occasions de formation et de possibilités d'emploi qui leur permettront d'accéder à des programmes adaptés à leurs besoins particuliers. Il est possible qu'on renforce les mesures de soutien, suivant les besoins, afin de pouvoir compter sur la participation de ces groupes aux occasions de formation et de perfectionnement des compétences.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Au cours de l'exercice 2013-2014, voici des exemples de projets entrepris aux fins d'atteinte des résultats mentionnés plus haut :

- Financement d'un poste de coordonnateur autochtone provincial dans le cadre d'un partenariat avec l'ICDE, pour la promotion des occasions d'apprentissage pour adultes auprès des Autochtones.
- Accroissement des activités de marketing et de sensibilisation, en vue d'accroître l'affluence et, par le fait même, le nombre de personnes servies.
- Projet pilote Continuum de l'employabilité dans les régions Restigouche-Chaleur – La formation comprend notamment des cours sur l'établissement du budget, les compétences essentielles, la formation à l'employabilité et la sécurité, destinés aux personnes qui n'entendent pas faire d'études postsecondaires.

Groupe de travail DS-ÉPFT pour la surveillance de la prestation de services, en vue d'élargir cette prestation au groupe ciblé.



Une économie plus robuste : Encourager la diversité

Mesure :

Taux de maintien des immigrants qui restent au Nouveau-Brunswick après deux ans

Description de la mesure :

Cette mesure annuelle correspond au nombre de candidats de la province résidant toujours au Nouveau-Brunswick deux ans après y être arrivés. Elle comprend les principaux requérants ainsi que leur conjoint et leurs personnes à charge, toutes catégories confondues (c.-à-d. travailleurs qualifiés et requérants de la catégorie affaires).

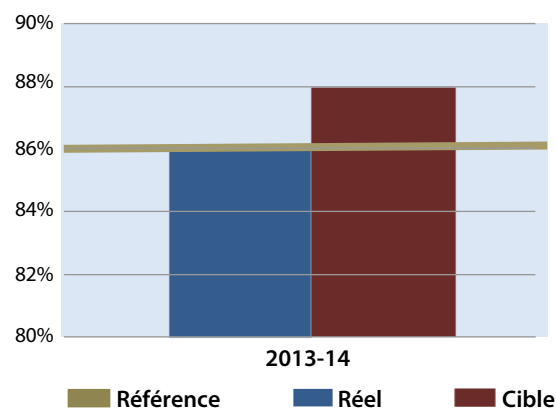
Rendement général:

La province a plusieurs initiatives en place pour aider à l'établissement des immigrants dans la province. Ce qui complique les choses, c'est que ces derniers peuvent circuler librement et n'ont pas à venir ni à demeurer au Nouveau-Brunswick une fois arrivés au Canada.

Référence : 86 %

Cible : 88 %

Réel : 86 %



Raison d'être de cette mesure?

En mesurant le taux de maintien et en nous intéressant au type d'immigrants qui restent au Nouveau-Brunswick, nous pouvons tenir compte des origines de ces immigrants dans le choix des destinations que nous visiterons aux fins de recrutement, pour faire prospérer notre économie et accroître notre population.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Au nombre des activités entreprises pour inciter les immigrants à demeurer dans la province figurent notamment :

- Appui aux organismes d'aide aux immigrants.
- Financement de cinq programmes de mentorat pour entrepreneurs immigrants (PMEI) à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Bathurst et à Edmundston. Le programme permet aux investisseurs immigrants d'en apprendre davantage sur la conduite des affaires au Nouveau-Brunswick. L'ÉPFT prévoit investir dans l'expansion du programme à d'autres régions de la province.
- Lancement du programme d'incubateur d'entreprises « la Ruche ». Ce programme, qui a vu le jour à Moncton, vise essentiellement à aider les entrepreneurs à assurer la viabilité financière à long terme de leur entreprise. On envisage son expansion à Fredericton.

Une meilleure qualité de vie : Fournir des programmes et des services novateurs

Mesure :

Nombre de diplômés postsecondaires récents approuvés/embauchés dans le cadre de l'initiative d'une Promesse d'emploi.

Description de la mesure :

Le nombre total d'avis d'engagement/de confirmation reçus de la part d'employeurs ayant embauché un diplômé postsecondaire récent dans le cadre de l'initiative.

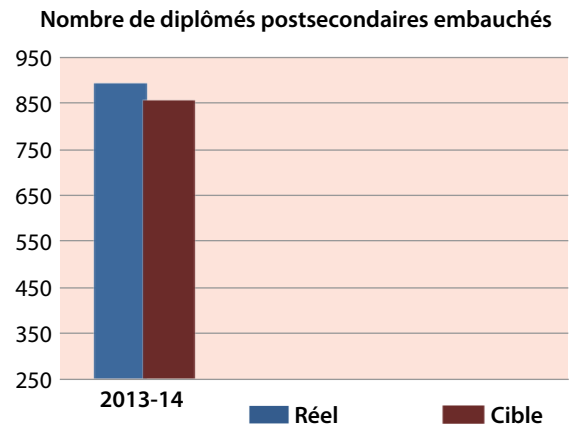
Rendement général:

La couverture médiatique dont a fait l'objet le programme a suscité un grand intérêt et fait en sorte que les employeurs soient nombreux à communiquer leurs résultats les plus récents.

Référence : 0 (nouvelle composante du programme Accroissement de l'emploi)

Cible : Approuvés : 850
Embauchés : 850

Réel : Approuvés : 905
Embauchés : 892



Raison d'être de cette mesure?

Soutenir la création d'emplois à l'intention des nouveaux diplômés des établissements postsecondaires de la province et leur permettre d'acquérir de l'expérience en favorisant leur embauche par les entreprises du Nouveau-Brunswick.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Au cours de l'exercice 2013-2014, les projets suivants ont été entrepris en vue d'atteindre les résultats mentionnés plus haut :

- Promotion par des annonces provinciales et régionales aux employeurs.
- Promotion continue du programme.
- Établissement d'un groupe de travail multisectoriel aux termes de la *Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre*, pour l'élaboration de mesures de suivi destinées à accroître la sensibilisation à l'égard des programmes et services offerts.

Vivre selon nos moyens : Établir un budget viable

Mesure :

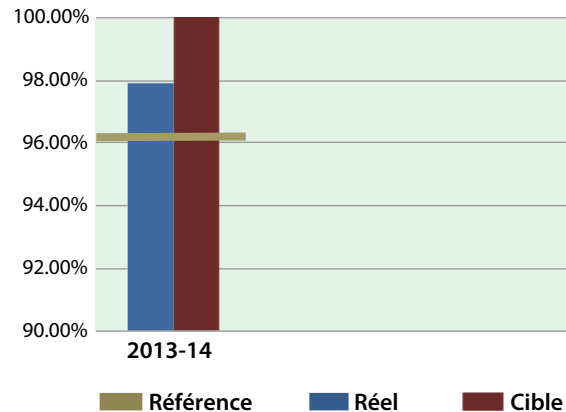
Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées

Description de la mesure :

Le ratio indique si le Ministère se conforme au budget des dépenses qu'il a déposé au début de l'exercice. Il se chiffrera à plus de 100 % s'il y a dépassement budgétaire et à moins de 100 % dans le cas contraire.

Rendement général :

Le budget brut du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'exercice 2013-2014 était fixé à 604 341 000 \$. Grâce à l'achèvement de plusieurs initiatives et à une surveillance étroite des dépenses, le Ministère a terminé l'année financière avec un résultat de 13 080 000 \$ en deçà du budget (soit une proportion de 2 %).



Référence : 96.40 %

Cible : 100.00 %

Réal : 98.33 %

Raison d'être de cette mesure?

Les gens de Nouveau-Brunswick tiennent à ce que les fonds publics ajoutent de la valeur et soient dépensés de manière appropriée. Pour assurer la viabilité à long terme des budgets, les ministères doivent veiller à ne pas les dépasser lors de la prestation de programmes et de services aux gens de Nouveau-Brunswick.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Pour atteindre l'objectif susmentionné, le Ministère a réalisé les projets suivants :

- Surveillance continue des dépenses.
- Initiatives de renouvellement du gouvernement.
- Projets de recherche du gaspillage.
- Projets Lean Six Sigma.

Vivre selon nos moyens : Donner la priorité à la prestation de services, l'optimiser et l'améliorer

Mesure :

Économies réalisées grâce à l'amélioration continue

Description de la mesure :

Cette mesure vise des résultats en matière d'économies (y compris des activités productives de recettes, l'évitement des coûts essentiels et la réduction des coûts essentiels) émanant de projets Lean Six Sigma et des efforts connexes d'amélioration continue, tels que la recherche du gaspillage.

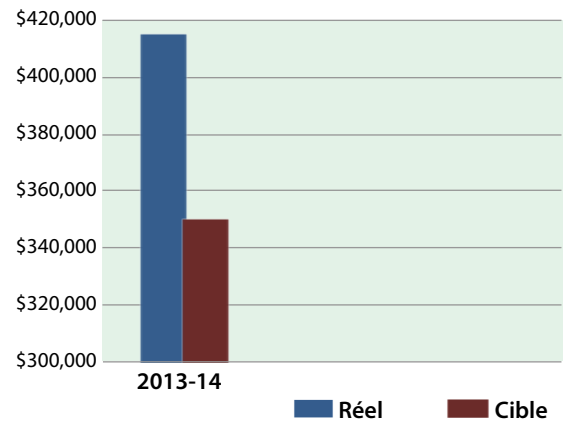
Rendement général :

À la fin de l'exercice 2013-2014, le Ministère avait réalisé 415 089 \$ d'économies ou de trésorerie supplémentaire grâce aux efforts d'amélioration continue officialisés.

Référence : 0

Cible : 350 000 \$

Réel : 415 089 \$



Raison d'être de cette mesure?

Mesurer les progrès réalisés dans le cadre des initiatives d'amélioration des processus du Ministère permet de déterminer l'efficacité de ce dernier dans l'élimination et le contrôle des coûts. Il s'agit aussi d'un bon indice d'une gestion plus intelligente, rendue possible par des gains d'efficacité.

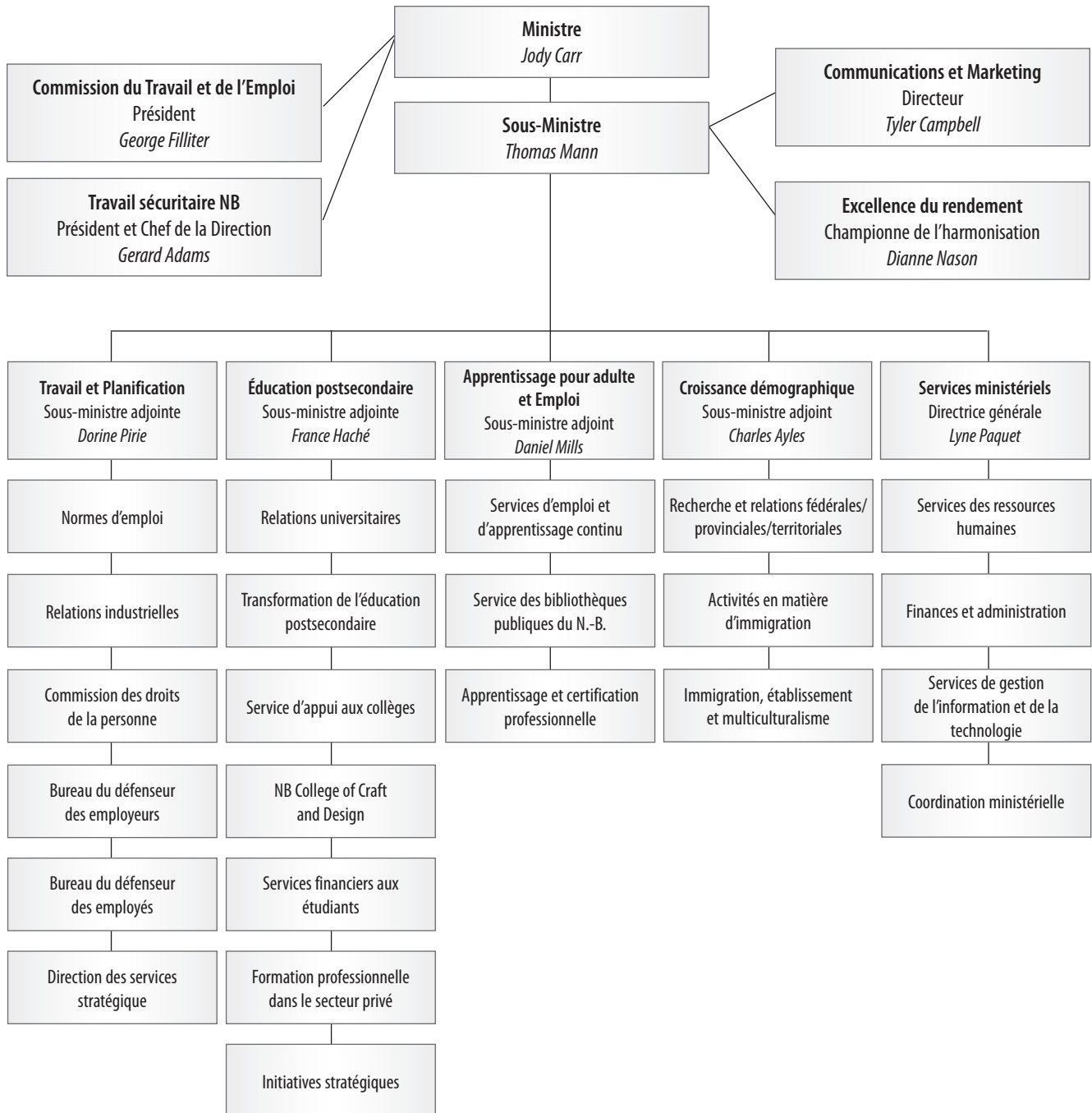
Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets suivants ont aidé non seulement à atteindre mais aussi à dépasser les objectifs d'amélioration continue du Ministère :

1. **Services techniques de bibliothèque** – Améliorer l'efficacité dans la préparation des ouvrages destinés aux bibliothèques publiques.
2. **Apprentissage et certification professionnelle** – Déterminer le meilleur moyen, pour le conseiller en apprentissage et certification professionnelle, de dispenser le service aux apprentis.
3. **Services d'admission collégiale** – Déterminer la manière la plus efficace et efficace de procéder aux admissions.
4. **Accroissement de la population** – Rationnaliser le processus de demande d'immigration.
5. **Financement du programme Formation et perfectionnement professionnel (FPP)** – Afin de rendre plus efficace la présentation de demandes de financement du programme FPP par les conseillers en emploi.
6. **Mise en œuvre de Microsoft Lync auprès des directeurs régionaux des Services d'emploi et d'apprentissage continu** – Afin d'accroître l'utilisation de Microsoft Lync, en vue de réduire les déplacements et d'accroître la productivité globale par une meilleure communication.
7. **Processus de demande d'aide financière aux étudiants** – Afin de trouver des moyens de gagner en efficacité, en vue d'améliorer le service à la clientèle.

Survol des opérations du ministère

Mission : Favoriser une population éduquée et productive en fournissant un leadership, des programmes et des services qui contribuent à la prospérité du Nouveau-Brunswick



Communications et Marketing

L'ÉPFT communique avec les gens de Nouveau Brunswick grâce à un certain nombre de canaux de communication (par exemple, les relations avec les médias, le marketing et les campagnes de sensibilisation du public et le site Web du Ministère) afin de s'assurer que le public et les intervenants ciblés soient au courant des services, des programmes, des investissements, des initiatives et des directives du Ministère.

En 2013-2014, le Ministère a lancé son nouveau compte Twitter afin d'accroître les communications par l'intermédiaire des réseaux sociaux.

Les efforts de communication clés effectués au cours de l'année ont été axés sur les modifications législatives, les programmes nouveaux et améliorés, le lancement de nouveaux programmes et les développements dans les secteurs opérationnels.

L'ÉPFT a également élaboré et mis en œuvre plusieurs campagnes de marketing au cours de l'année, particulièrement axées sur les personnes, les compétences et l'emploi. Les campagnes comprenaient des efforts visant à accroître l'utilisation de nos programmes de formation et d'emploi provinciaux et à améliorer l'accès à des renseignements sur le marché du travail actuel. Le Ministère a également poursuivi ses efforts de marketing international afin d'accroître l'immigration au Nouveau-Brunswick.

Processus d'excellence de rendement

Une grande partie des travaux de l'équipe du Processus d'excellence de rendement sont décrits aux sections Priorités stratégiques et Mesures du rendement du rapport annuel.

Services stratégiques

La Direction des services stratégiques a été créée en janvier 2014 et s'est vu confier une combinaison de responsabilités auparavant assumées par la Direction de l'analyse du marché du travail et la Direction des politiques et de la planification.

Les services de la Direction des politiques et de la planification ont été offerts, en 2013-2014, afin de soutenir plusieurs projets importants, dont les suivants :

- la publication, le 26 août 2013, de la *Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre* du Nouveau-Brunswick pour les années 2013 à 2016, qui expose 44 mesures clés destinées à assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et compétitive à l'échelle mondiale. Le Ministère publiera un rapport d'étape annuel pour chacune des trois années couvertes par la stratégie en précisant la mise en œuvre graduelle des 44 mesures;
- la modification de la *Loi sur les normes d'emploi* afin d'offrir une protection aux travailleurs étrangers du Nouveau-Brunswick sur le plan de l'emploi;
- l'entrée en vigueur le 1^{er} avril 2015, dans le cadre de la phase 1 de l'examen triennal de la législation associée à l'indemnisation des accidents du travail, de modifications à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* parmi lesquelles :
 - a création d'un tribunal d'appel externe indépendant distinct de la Commission de l'indemnisation des accidents au travail qui relèvera au ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, et
 - le changement de nom de la *Loi*, qui sera rebaptisée *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*;
- un soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une mesure d'analyse comparative selon le genre pour les décisions stratégiques du gouvernement;
- Envoyer des réponses à 34 demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

Les réalisations de la composante Analyse du marché du travail de la Direction figurent dans un domaine clé visé, plus loin dans le rapport.

Services ministériels

Les services ministériels jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement efficace et efficient du Ministère. Ils offrent au personnel et aux cadres supérieurs un soutien administratif et des services spécialisés dans les domaines suivants: services des ressources humaines; gestion de l'information et des documents; technologie de l'information; gestion des installations et sécurité; services financiers, y compris une vérification interne et des services de consultation objectifs ainsi que la perception des prêts aux étudiants provinciaux en souffrance (ce qui a représenté près de 6,3 M \$ en 2013-2014).

Voici quelques-unes de leurs réalisations en 2013-2014 :

- adoption de mesures dans le cadre de la *Stratégie des services de ressources humaines*;
- développement de moyens permettant d'améliorer la santé psychologique et la résilience en milieu de travail, qui seront mis en œuvre en 2014-2015;
- introduction de l'outil d'apprentissage en ligne Skillsoft, permettant aux employés d'acquérir les compétences appropriées hors des heures de service à un coût très limité pour le Ministère, ce qui s'est traduit par une réduction des coûts de déplacement et des droits d'inscriptions à des cours;
- déploiement de Lync pour la vidéoconférence et l'audio conférence, afin d'aider à réaliser des économies sur le plan des déplacements et celui des appels interurbains;
- préparation à l'instauration, en 2014-2015, du dépôt direct pour les clients du programme Formation et perfectionnement professionnel;
- production de rapports de vérification relatifs aux prêts étudiants, vérifications internes et travaux de consultation pour aider les directions opérationnelles à atteindre les objectifs des programmes et services qu'elles offrent.

DOMAINE CLÉ VISÉ : Soutenir les employés et les employeurs

Règlementer les normes minimales d'emploi pour les travailleurs

Le Ministère promeut, supervise et applique la *Loi sur les normes d'emploi (Loi)* et ses règlements. La *Loi*, qui s'applique à toutes les relations employés-employeurs règlementées par la province, établit les normes minimales d'emploi qui portent sur le taux de salaire minimum et le taux des heures supplémentaires, les heures de travail, les congés annuels, la paie de vacances, les jours fériés, etc.

L'activité pour les normes d'emploi pour 2013-2014

# de séances d'informations	# de demandes de renseignements	Plaintes officielles ayant fait l'objet d'une enquête	Sommes recouvrées pour les employés
79	11 902	872	524 606.37 \$

Services de conciliation et de médiation

Le Ministère régit la *Loi sur les relations industrielles* et ses règlements en faisant la promotion de relations harmonieuses entre les employés et les employeurs dans les secteurs privés syndiqués et parapublics de la province, cela dans le but de protéger et de renforcer l'économie du Nouveau-Brunswick.

En 2013-2014, le Ministère est intervenu dans 36 conflits de travail qui sont survenus durant la négociation de conventions collectives : 28 se sont réglés avant que ne soit décrété une grève ou un lock-out, et trois se sont soldés par un arrêt de travail. Un comité d'arbitrage des différends et 33 arbitres en droits de la personne ont été nommés, et 60 griefs ont fait l'objet d'une médiation.

Le Ministère a fourni des services de médiation et de facilitation volontaires dans le cadre de trois conflits dans le secteur public et les sociétés de la Couronne.

Aider les travailleurs blessés et les personnes à leur charge dans les dossiers relatifs aux indemnités pour accidents du travail

En vertu de la *Loi sur les accidents de travail*, le Bureau des défenseurs des travailleurs a le mandat d'aider les travailleurs blessés ainsi que les personnes à leur charge à régler les questions relatives aux indemnités pour accidents du travail. Les défenseurs les aident en leur procurant de l'information, en les conseillant et, au besoin, en les représentant lors des auditions d'appel.

En 2013-14, 789 cas de l'exercice précédent restaient encore à traiter, 746 nouveaux cas ont été reçus, 714 cas, réglés, et l'exercice s'est terminé avec 641 cas ouverts. Les défenseurs ont représenté des clients lors de 370 auditions d'appel devant le Tribunal d'appel de Travail sécuritaire NB.

Prêter assistance aux employeurs dans les dossiers relatifs aux indemnités pour accidents du travail

Le Bureau du défenseur des employeurs (BDE) apporte un soutien aux employeurs du Nouveau-Brunswick en matière d'indemnisation des travailleurs grâce à la communication, à la consultation et à des occasions d'apprentissage engagées. Le BDE offre également des conseils spécialisés et des services de représentation aux employeurs sur les dossiers d'indemnisation devant Travail sécuritaire NB et plus particulièrement lors du processus d'appel administré par le Tribunal d'appel de Travail sécuritaire NB.

En 2013-2014, le BDE a reçu 353 nouveaux cas, en a réglé 415 et il lui restait 673 cas actifs en fin d'exercice.

Le BDE a représenté des employeurs dans 180 causes d'appel devant le Tribunal d'appel.

DOMAINE CLÉ VISÉ : Informer les gens de Nouveau Brunswick sur le marché du travail

Mener des recherches et cerner les besoins du marché du travail

L'information est au cœur de toute décision judiciaire en matière de travail et de formation. Le Ministère sonde le marché du travail afin d'aider les gens et les organisations à faire des choix éclairés. Il s'efforce d'améliorer la qualité, la quantité et l'accessibilité des renseignements relatifs au marché du travail pour tous les Néo-Brunswickois.

En 2013-2014, le Ministère a réalisé plusieurs projets de recherche, dont le *Sondage de 2013 sur le placement des diplômés de 2012 du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick* et le *Sondage de 2013 sur le placement après trois ans des diplômés de 2009-2010 du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick*. Il a par ailleurs mis la touche finale aux Profils des professions du Nouveau-Brunswick, lesquels comprennent une description de l'emploi visé ainsi que des renseignements sur la main-d'œuvre actuelle, les perspectives d'emploi et le parcours pédagogique menant à l'emploi.

Évaluation des services et programmes du Ministère

En 2013-2014, le Ministère a mené à bien douze projets d'évaluation en lien avec ses services et programmes en vue de s'assurer que ceux-ci répondaient aux besoins du marché du travail.

Un appui à la mobilité interprovinciale des travailleurs

Le Ministère s'efforce de retirer les barrières à la mobilité interprovinciale des travailleurs dans les métiers réglementés. Ce qui implique d'aider les travailleurs qualifiés d'ailleurs au Canada, de collaborer avec les organismes de réglementation de la province et d'éduquer et d'informer les ministères gouvernementaux, les parties intéressées et la population relativement à la mobilité interprovinciale de la main-d'oeuvre et aux améliorations connexes dans l'amélioration de l'accès à l'emploi au Nouveau-Brunswick.

DOMAINE CLÉ VISÉ : Aider les gens de Nouveau-Brunswick à poursuivre leurs études

Fournir une aide financière aux étudiants

Afin d'améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire, le Ministère gère et fournit des prêts étudiants du fédéral et du provincial, des subventions et des bourses aux étudiants admissibles. En 2013-2014, le ministère a administré un total de 162,0 M\$ en aide financière à 13 456 étudiants.

Au cours de la dernière année, nous avons instauré l'Entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants (EMAFE) et la confirmation électronique de l'inscription (CEI). L'EMAFE est une entente pluriannuelle; elle remplace l'entente antérieure qui devait être remplie chaque fois que l'étudiant faisait une demande d'aide. Le processus de CEI se veut une solution de remplacement plus rapide et efficace que la version antérieure sur support papier. Les deux procédés constituent des améliorations importantes à la prestation de services aux étudiants.

Fournir une aide financière et autre aux universités et aux collèges

Collèges

En 2013-2014, le province a investi 91,2 M\$ dans les activités des deux collèges publics, le Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), lequel compte 3 162 places et le New Brunswick Community College (NBCC), qui en compte 4 756. Le Nouveau-Brunswick a aussi contribué à hauteur de 3,55 M\$ à l'agrandissement du campus de Miramichi du New Brunswick Community College (NBCC), un projet de 5,05 M\$. Le Ministère surveille le rendement de ces investissements par l'intermédiaire d'un vaste cadre de responsabilisation. Il aide aussi les collèges à s'acquitter de leurs obligations redditionnelles aux termes de la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick* et de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* qui entrera en vigueur le 15 août 2014.

Universités

En 2013-2014, le province a investi 216 M\$ dans les activités du Collège de technologie forestière des Maritimes et des quatre universités publiques : UNB, STU, UdeM et Mount Allison. Une somme supplémentaire de 2 M\$ a été allouée pour la réparation et le remplacement des immobilisations par l'intermédiaire du Programme d'entretien différé des universités.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a par ailleurs annoncé en 2013-2014 qu'il augmenterait de 2 % les budgets de fonctionnement des universités pour chacune des deux années à venir, leur permettant ainsi d'étendre leur planification jusqu'à 2016. La hausse annuelle des droits de scolarité pour les trois prochaines années a quant à elle été plafonnée à 3 % pour toutes les universités publiques.

Enregistrement des organismes de formation professionnelle dans le secteur privé

Le ministère réglemente la formation professionnelle dans le secteur privé afin d'assurer une protection efficace des étudiants consommateurs et de soutenir un secteur privé de la formation sain et vivant. En 2013-2014, il y avait 59 organismes de formation professionnelle privés enregistrés en vertu de la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé* (LFPSP), comptant un total de 3 172 étudiants.

New Brunswick College of Craft and Design (NBCDD)

Le NBCDD offre deux programmes de certification (Fondements de l'art visuel et Études de cycles supérieurs) et neuf programmes menant au diplôme (les arts visuels autochtones, la création de mode, le dessin textile, la céramique, l'art textile, la bijouterie, le graphisme, les médias intégrés et la photographie).

En 2013-2014, le NBCDD a reçu une subvention de 3,1 M\$ du gouvernement provincial pour ses opérations. Cette année, 282 places ont été subventionnées.

Il y a eu 117 diplômés du NBCDD l'année dernière.

Transformation de l'éducation postsecondaire

Le Ministère fournit du financement aux universités et collèges publics pour des projets pilotes qui proposent d'élargir l'accès et la réussite à l'enseignement postsecondaire aux personnes handicapées, aux Autochtones, aux étudiants issus de familles à faible revenu, aux jeunes provenant des milieux ruraux et aux personnes d'autres groupes sous-représentés.

En 2013-2014, le Ministère s'est associé au Groupe de recherche en santé et en éducation de l'Université du Nouveau-Brunswick afin de mener à bien une initiative de santé mentale positive dans tous les établissements postsecondaires publics.

Le Ministère a collaboré avec les établissements publics d'enseignement postsecondaire anglophones du Nouveau-Brunswick afin de créer un outil en ligne (<http://www2.unb.ca/alc/index.html>) visant à accroître la participation et à favoriser la réussite des personnes handicapées aux études postsecondaires. Le nouveau site Web s'inspire d'un produit similaire précédemment développé par et pour l'Université de Moncton.

D'autres efforts visant à améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire et au marché du travail au Nouveau-Brunswick comprennent la promotion des transferts de crédit, d'accords articulés et de la reconnaissance des acquis pour les apprenants, les nouveaux arrivants et les travailleurs du Nouveau-Brunswick.

Recherche et innovation

En 2013-2014, le Ministère a appuyé les universités, les collèges et les établissements de recherche en partenariat avec la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (FINB), par l'octroi d'un soutien à plusieurs programmes permanents comme le Fonds pour l'innovation en recherche et l'Initiative des assistants à la recherche (laquelle a permis de créer 107 postes d'assistants à la recherche à l'intention des étudiants), ainsi qu'à de nouveaux programmes comme le programme provincial de bourses des cycles supérieurs et l'initiative de chaires de recherche en innovation du Nouveau-Brunswick. Cette dernière favorise une plus grande collaboration entre le secteur privé et le milieu universitaire. Les chaires portent exclusivement sur la recherche, pour aider les entreprises du secteur privé à développer de nouveaux produits et services ou des produits et services améliorés issus de la propriété intellectuelle existante dans les institutions du savoir et les entreprises ou de la nouvelle propriété intellectuelle résultant des activités de recherche de la chaire. En 2014, trois chaires de recherche en innovation du Nouveau-Brunswick ont été attribuées, une en matière de dispositifs médicaux et de technologies médicales (UNB), la deuxième en cybersécurité (UNB) et la troisième, en sciences biologiques (UdeM). Trois autres chaires seront attribuées en 2015.

Apprentissage par l'expérience pour les étudiants

En 2013-2014, le Ministère a collaboré avec les établissements postsecondaires et les employeurs afin d'explorer la possibilité d'augmenter le nombre de programmes d'études postsecondaires offrant une certaine forme d'apprentissage par l'expérience. Dans le cadre de la *Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre*, le Ministère tente d'aider les étudiants à acquérir de l'expérience en milieu de travail afin qu'ils soient mieux préparés à occuper un emploi et puissent plus facilement intégrer le marché du travail.

DOMAINE CLÉ VISÉ : Améliorer du taux d'alphabétisation et des compétences professionnelles essentielles.

Offrir des possibilités d'apprentissage aux adultes dans les collectivités

Guidé par les priorités et les objectifs décrits dans le document *Travailler ensemble à l'alphabétisation des adultes : Stratégie d'alphabétisation des adultes du Nouveau-Brunswick* (2009), le Ministère aspire à offrir aux adultes les compétences dont ils ont besoin pour parfaire leur formation ou améliorer leur potentiel d'emploi. En 2013-2014, il a aidé plus de 3 100 apprenants adultes – soit autant que lors de l'exercice précédent – à accéder à des cours d'appoint ou à des cours de préparation aux examens du diplôme de formation générale (GED) grâce à un partenariat stratégique avec le Réseau communautaire d'apprentissage pour adultes (RésCAA). De plus, 75 adultes se sont inscrits aux cours de préparation au GED en ligne.

Le programme en littératie numérique, soutenu par le Ministère grâce à un partenariat stratégique établi avec RésCAA, a profité en 2013-2014 à 2 895 Néo-Brunswickois, comparativement à 2 760 au cours de l'exercice antérieur.

Le Ministère soutient aussi la prestation de services de tutorat individuel favorisant les capacités de lecture et d'écriture de base grâce aux partenariats conclus avec Lauchbach Literacy New Brunswick (tutorat en anglais) et le Conseil pour le développement de l'alphabétisme et des compétences des adultes du Nouveau-Brunswick inc. (tutorat en français).

Offre de formation sur les compétences essentielles au travail (CET) dans les milieux de travail et la collectivité

Le ministère a élaboré et mis en œuvre le programme des CET en raison du faible taux d'alphabétisation de la main d'œuvre du Nouveau-Brunswick et des signes d'écart de plus en plus grands sur le plan des compétences recherchées en raison de l'évolution du marché de l'emploi.

Formation en CET

Année	Nombre d'apprenants	# d'initiatives
2013-2014	931	92
2012-2013	921	77

Des 931 personnes ayant participé à la formation, 166 avaient un emploi et 765 étaient sans emploi et ont reçu de la formation sur les compétences essentielles liées à leurs objectifs professionnels.

DOMAINE CLÉ VISÉ : Certification et formation dans les métiers

Formation par apprentissage et certification

La formation par apprentissage est un secteur grâce auquel le Ministère contribue au développement économique de la province, en veillant à ce que la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick soit munie des compétences et des connaissances lui permettant de fonctionner efficacement sur le marché du travail. Le Ministère cible les besoins en formation de concert avec l'industrie, élabore des programmes relativement aux 53 métiers pour lesquels on offre de la formation et assure la prestation de services de certification pour les 71 professions désignées.

En 2013-2014, le Ministère a introduit quatre initiatives par l'intermédiaire d'un Programme d'encouragement à l'apprentissage destiné à appuyer la Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre : la Subvention incitative aux employeurs d'apprentis, la Remise des frais de scolarité d'apprentissage, la Stratégie d'apprentissage à l'extérieur de la province et l'Initiative du gouvernement provincial pour l'embauche d'apprentis. Ces initiatives visent à mobiliser les employeurs, tant dans le secteur privé que public, à soutenir les apprentis tout au long de leur programme et à augmenter les taux de réussite.

Toujours dans le cadre de la Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre, le Ministère a entrepris le déploiement provincial d'un programme de pré-apprentissage dans toutes les écoles secondaires anglophones et francophones de la province. En 2013-2014, 70 écoles secondaires ont reçu des renseignements sur le programme, ce qui a mené 209 élèves à s'y inscrire.

En 2013-2014 il y a eu une augmentation du nombre de nouvelles inscriptions au programme d'apprentissage. Le nombre total d'apprentis actifs a donc aussi crû en cours d'exercice, passant de 4 009 en date du 31 mars 2013 à 4 053 au 31 mars 2014. Le nombre d'apprentis qui se sont désistés ou qui ont arrêté en cours d'année s'élevait à 483 en 2013-2014 par rapport à 362 en 2012-2013.

En 2013-2014, le Ministère a émis moins de diplômes d'apprentissage (634), de certificats d'aptitude (995) et de certificats de qualification interprovinciale - Sceau rouge (857) que l'année précédente.

La province s'est engagée à harmoniser les systèmes d'apprentissage dans le Canada atlantique.

Certification

Le Ministère fait passer des examens et délivre des diplômes de formation générale (GED) et des diplômes d'études secondaires pour adultes (DESPA), ainsi que des certificats attestant des aptitudes linguistiques en langue seconde.

Il assure aussi la passation d'examens externes, qui peuvent avoir lieu à l'échelle provinciale ou nationale, pour l'industrie ou le secteur privé. En 2013-2014, 811 certificats pour les examens externes ont été délivrés, contre 1 215 pendant l'exercice précédent.

DOMAINE CLÉ VISÉ : Des services de bibliothèque publique qui ne cessent de croître

Programmes fondés sur les besoins démographiques

Le Ministère applique la *Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick* pour veiller à ce que les services, programmes et ressources des bibliothèques publiques répondent aux besoins culturels, récréatifs, en éducation et en information des Néo-Brunswickois.

Le Portail des auteurs du Nouveau-Brunswick a été lancé en avril 2013. Près de 150 profils d'auteurs de Nouveau-Brunswick sont réunis sur le site Web.

Une formation sur la promotion des services de bibliothèque dans le domaine des affaires a été dispensée dans toutes les régions de bibliothèques pour aider les bibliothécaires à déterminer comment ils pourraient mieux servir les clients qui recherchent de l'information d'ordre commercial et comment les bibliothèques pourraient établir des partenariats avec le monde des affaires.

Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick a reçu le prix *Dayton M. Forman* 2013 de l'INCA pour son travail dans l'élimination des obstacles pour les personnes incapables de lire les imprimés. Le prix a été créé par le conseil d'administration de la Bibliothèque d'INCA en 1996. Il vise à reconnaître le leadership exceptionnel en matière d'avancement des services de bibliothèque et de renseignements fournis aux Canadiens et aux Canadiennes qui vivent avec une perte de vision ou qui sont incapables de lire les imprimés. Le Nouveau-Brunswick a reçu ce prix en raison d'initiatives visant à éliminer des obstacles et de la façon dont les services tiennent compte des besoins des clients.

Vingt-quatre nouveaux postes de travail adaptés ont été déployés à l'échelle de la province. Un financement pour 25 autres a été reçu en décembre 2013, ce qui fera du réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick le premier au Canada à offrir un poste de travail adapté dans tous ses points de service.

Services de formation en ligne

Le SBPNB a lancé l'application mobile BiblioNB, offerte dans l'App Store pour l'iPhone, l'iPod et l'iPad et dans Google Play pour les dispositifs Android.

En 2013, 8 860 usagers ont emprunté 142 702 articles de la collection comportant 17 907 documents téléchargeables – livres électroniques, livres audio, musique et vidéos –, ce qui représente une augmentation de 50 % de l'utilisation par rapport à 2012.

DOMAINE CLÉ VISÉ : Offre d'occasions de formation aux chercheurs d'emploi et aux employeurs ayant des besoins de formation en milieu de travail

Programme	# de personnes aidées par secteur de programmes	
	2013-2014	2012-2013
Aide au travail indépendant	368	352
Stage d'emploi étudiant pour demain	1 485	1 482
Services de support à l'emploi et à la formation	713	513
Formation et perfectionnement professionnel	6 688	6 543
Aptitudes à l'emploi	557	486
Accroissement de l'emploi	2 365	1 584

En date du 31 mars 2014, 905 postes avaient été créés par l'intermédiaire de l'initiative Promesse d'emploi, lancée dans le cadre du programme Accroissement de l'emploi. Cette initiative a pour objectif de créer des emplois de qualité et de nouvelles possibilités d'emploi pour les diplômés de niveau postsecondaire dans la province.

Services de jumelage emploi-travailleur pour les employeurs

En 2013-2014, 1 726 personnes se sont prévaluées des services du bureau provincial du Guichet emplois, par rapport à 1 499 au cours de l'exercice précédent. Le Guichet emplois est le plus grand réseau d'offres d'emploi affichées sur le Web à la disposition des Canadiens.

Ententes de financement

Ententes Canada-Nouveau-Brunswick sur le marché du travail

En 2013-2014, sous le régime de l'Entente sur le développement du marché du travail (EDMT), le gouvernement du Nouveau-Brunswick a servi 9 070 prestataires actifs de l'assurance-emploi (la cible fédérale était de 9 425), contribué à l'emploi de 7 927 des prestataires actifs (la cible était de 8 410) et permis à la caisse de l'assurance-emploi d'économiser 28,6 M\$ (cible fédérale était de 31,2 M\$).

En vertu de l'Entente sur le marché du travail, qui permet de financer des programmes et services d'emploi destinés aux personnes sous-employées, peu spécialisées ou sans emploi, mais non admissibles à l'AE, 6 238 interventions ont été entreprises en 2013-2014, comparativement à 3 432 l'année précédente.

L'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA) soutient les travailleurs sans emploi de 55 à 64 ans vivant dans des collectivités touchées par d'importantes réductions d'effectifs ou fermetures d'usine, ou qui sont fortement tributaires d'une seule industrie ou d'un seul employeur.

En 2013-2014, 153 travailleurs âgés ont participé à 10 projets partout dans la province; à titre comparatif, ils étaient 177 à faire de même dans le cadre de 10 projets pendant l'exercice précédent.

Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique

Lors de la rencontre du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique tenue en juin 2012, les premiers ministres ont établi le Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique, constitué de hauts fonctionnaires de chaque province de l'Atlantique, afin de discuter de mesures à prendre en ce qui a trait au développement de la main-d'œuvre et d'en mettre en place. Le Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique permet aux provinces de travailler ensemble afin d'améliorer la formation axée sur les compétences, de favoriser les occasions d'apprentissage, de recruter des immigrants et de les retenir, et de tirer profit des atouts des collectivités pour relever les nouveaux défis économiques et saisir les nouvelles possibilités économiques.

Parmi les secteurs prioritaires dans le cadre du plan d'action du Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique figurent notamment : i) immigration et attraction; ii) apprentissage; iii) ententes relatives au marché du travail et iv) jeunes.

DOMAINE CLÉ VISÉ : Accroître la population du Nouveau-Brunswick

Immigration de travailleurs qualifiés et de gens d'affaires

En 2013, le gouvernement fédéral a augmenté de 20 le nombre de candidatures allouées au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB), habituellement plafonné à 625, d'autres provinces n'ayant pas atteint leur quota. Des 645 candidats attirés au Nouveau-Brunswick, 358 étaient des entrepreneurs et 287, des travailleurs qualifiés. Les candidats immigrants acceptés dans le cadre du PCNB doivent s'engager à vivre et à travailler au Nouveau-Brunswick pendant au moins trois ans.

En 2013-2014, le Ministère a poursuivi les négociations avec le gouvernement fédéral relativement à une entente-cadre sur l'immigration au Nouveau-Brunswick et réalisé d'importants travaux préliminaires en vue de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de croissance démographique et d'un nouveau plan d'action pour favoriser l'immigration francophone. Il a entre autres entrepris des consultations auprès des parties intéressées francophones et immigrantes.

En 2013, le Ministère a aussi assisté à un salon de l'immigration dans deux nouveaux marchés potentiels : à Dubaï et en Égypte.

Afin d'encourager l'immigration francophone dans la province, le Ministère a mené des missions de recrutement en France, en Belgique, en Suisse, en Espagne et en Angleterre et a organisé l'événement Destination Nouveau-Brunswick, dans lequel l'ÉPFT a travaillé en partenariat avec d'autres ministères, des employeurs, des organismes de développement économique, des institutions éducatives et divers intervenants de la collectivité, afin de projeter une image complète de ce que le Nouveau-Brunswick a à offrir aux nouveaux arrivants d'expression française.

Le Ministère a aussi continué à participer à Destination Canada.

Rapatriner et retenir des jeunes du Nouveau-Brunswick

L'ÉPFT travaille en partenariat avec les employeurs afin de promouvoir les possibilités d'emploi au Nouveau-Brunswick dans les marchés qui sont essentiels à la croissance des secteurs économiques prioritaires du Nouveau-Brunswick.

En plus de participer à diverses activités promotionnelles coordonnées à l'échelle régionale, le Ministère a participé en 2013-2014 à quatre activités de réseautage et de recrutement au Canada et aux États-Unis. Plus de 20 employeurs du Nouveau-Brunswick ont quant à eux participé aux missions de recrutement.

L'année 2013-2014 marquait également la deuxième année sur trois de partenariat du Ministère avec 21 Inc. qui vise à soutenir les efforts de l'organisme pour mobiliser de jeunes professionnels, développer les compétences en leadership des jeunes et promouvoir les possibilités offertes par le Nouveau-Brunswick auprès des jeunes.

Aider les nouveaux arrivants à s'établir et à s'intégrer dans la collectivité

Le *Programme de financement des programmes d'établissement pour l'immigration* est conçu pour aider les collectivités à construire l'infrastructure nécessaire afin de faciliter l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants. En 2013, ce programme a financé des programmes de mentorat d'affaires pour entrepreneurs immigrants et d'autres programmes de soutien essentiels aux nouveaux arrivants dans la province.

De plus, en 2013-2014, le Ministère a mis à l'essai un nouveau programme d'incubateur d'entreprises (la Ruche) pour les entrepreneurs immigrants d'expression française à Moncton.

Le *Programme de subventions pour le multiculturalisme* est conçu pour aider les organismes multiculturels à organiser des événements et des programmes culturels qui favorisent le multiculturalisme et fournissent des occasions d'apprentissage interculturel et de communication. En 2013, 16 subventions ont été accordées à des associations provinciales pour soutenir des activités d'enseignement, de renforcement de la sensibilisation et culturelles.

En septembre 2013, le Ministère a renouvelé son entente de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger avec le gouvernement fédéral qui fournira 1,2 M\$ sur trois ans pour appuyer la mise en oeuvre, au Nouveau-Brunswick, du Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.

Information financière

Recettes du ministère

(000)

États financiers des opérations financières pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014

	2013-2014			
	Budget	Réelles	Écart plus/ (moins)	Notes
Autres intérêts créditeurs	21 400.0 \$	17 876.6 \$	(3 523.4 \$)	(1)
Licences et permis	2 155.0 \$	1 982.9 \$	(\$172.1 \$)	
Vente de biens et services	1 928.0 \$	3 033.1 \$	1 105.1 \$	(2)
Recettes diverses	425.0 \$	339.0 \$	(\$86.0 \$)	
Subventions conditionnelles - Canada	119 467.0 \$	117 429.8 \$	(2 037.2 \$)	(3)
Totaux – Recettes Ordinaires	145 375.0 \$	140 661.4 \$	(4 713.6 \$)	

Les variances de plus de 1 000 000 \$ sont expliquées dans les *Notes aux États Financiers des opérations financières*

Recettes compte a but spécial

(000)

États financiers des opérations financières pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014

	2013-2014			
	Budget	Réelles	Écart plus/ (moins)	Notes
Programme canadien de prêts étudiants	1 500.0 \$	1 704.8 \$	204.8 \$	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	200.0 \$	522.3 \$	322.3 \$	
Fond de bourses d'études du CCNB	50.0 \$	33.5 \$	(16.5 \$)	
Compte de Johann Wordel	3.0 \$	1.2 \$	(1.8 \$)	
Projets recouvrables	150.0 \$	127.4 \$	(22.6 \$)	
Totaux – Recettes Compte à but spécial	1 903.0 \$	2 389.2 \$	486.2 \$	

Les variances de plus de 1 000 000 \$ sont expliquées dans les *Notes aux États Financiers des opérations financières*

Dépenses du ministère (000)

États financiers des opérations financières pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014

	2013-2014			Notes
	Budget	Réelles	Écart plus/ (moins)	
Services généraux	5 879.3 \$	5 098.5 \$	(780.8 \$)	
Bibliothèques publiques du N.-B.	15 025.1 \$	14 982.0 \$	(43.1 \$)	
Croissance démographique	3 547.7 \$	3 922.3 \$	374.6 \$	
Éducation postsecondaire	171 458.5 \$	167 299.2 \$	(4 159.3 \$)	(4)
Apprentissage pour adultes	11 236.5 \$	10 235.5 \$	(1 001.0 \$)	(5)
Travail et planifications	5 328.1 \$	5 075.0 \$	(253.1 \$)	
Développement de l'emploi	15 537.4 \$	12 197.4 \$	(3 340.0 \$)	(6)
Entente sur le marché du travail	15 508.1 \$	15 692.7 \$	184.6 \$	
Développement du marché du travail	89 152.9 \$	84 745.6 \$	(4 407.3 \$)	(7)
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	271 847.0 \$	271 795.6 \$	(51.4 \$)	
Totaux – Dépenses ordinaires	604 520.6 \$	591 043.8	(13 476.8 \$)	

Les variances de plus de 1 000 000 \$ sont expliquées dans les *Notes aux États Financiers des opérations financières*.

Dépenses compte a but spécial (000)

États financiers des opérations financières pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014

	2013-2014			Notes
	Budget	Réelles	Écart plus/ (moins)	
Programme canadien de prêts étudiants	1 500.0 \$	1 555.9 \$	55.9 \$	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	283.0 \$	573.0 \$	290.0 \$	
Fond de bourses d'études du CCNB	20.0 \$	38.6 \$	18.6 \$	
Compte de Johann Wordel	3.0 \$	1.2 \$	(1.8 \$)	
Projets recouvrables	150.0 \$	108.3 \$	(41.7 \$)	
Totaux – Dépenses Compte à but spécial	1 956.0 \$	2 277.0 \$	321.0 \$	

Les variances de plus de 1 000 000 \$ sont expliquées dans les *Notes aux États Financiers des opérations financières*.

Notes

Note 1 – Autres intérêts créditeurs

Les diminutions sont principalement en raison d'un nombre d'avances moins élevé que prévu au chapitre du principal des prêts étudiants et de taux d'intérêt plus bas que prévu.

Note 2 – Vente de biens et services

L'augmentation des recettes découle principalement de la réception d'un nombre plus important que prévu de demandes d'immigration

Note 3 – Subventions conditionnelles - Canada

La diminution des recettes repose principalement sur les recettes moins élevées que prévu au chapitre de l'entente sur le marché du travail qui ont été reportées de l'exercice financier 2012-2013 à celui de 2013-2014.

Note 4 – Éducation postsecondaire

La diminution est principalement en raison d'économies réalisées au chapitre des mauvaises créances, de l'intérêt et des dépenses rattachées à l'aide au remboursement dans le cadre du Programme d'aide financière aux étudiants, qui ont été contrebalancées par des dépenses plus élevées que prévu au titre du crédit d'impôt pour les frais de scolarité et de la Prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu.

Note 5 – Apprentissage pour adultes

La diminution est principalement en raison de la réduction du nombre d'apprentis et de gains d'efficience à l'interne.

Note 6 – Développement de l'emploi

La diminution des dépenses repose principalement sur la participation moins élevée que prévu dans les programmes Services d'aide à l'emploi et Aptitudes à l'emploi.

Note 7 – Développement du marché de travail

La diminution des dépenses repose principalement sur une participation des clients moins élevée que prévu dans le Programme de formation et de perfectionnement professionnel.

NOTE : Le rapport annuel a été rédigé avant le dépôt des États financiers officiels 2013-2014, volume 2, comme prescrit dans le document des Comptes publics du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, les données financières ci-jointes peuvent ne pas tenir compte des chiffres vérifiés définitifs tels que déclarés dans les Comptes publics.

Sommaire de l'organisme de services spéciaux (OSS) – Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

Recettes et dépenses

(000)

États financiers des opérations financières pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014

	2013-2014			Notes
	Budget	Réelles	Écart plus/ (moins)	
Solde d'ouverture	2 169.0 \$	4 445.0 \$		
Recettes				
Produits de placements	0.0 \$	1.8 \$	1.8 \$	
Vente de biens et services	1 149.0 \$	1 362.1 \$	213.1 \$	
Recettes diverses	0.0 \$	83.0 \$	83.0 \$	
Transfert de ministères	3 920.0 \$	3 656.6 \$	(263.4) \$	
Total – Recettes	5 069.0 \$	5 103.5 \$	34.5 \$	
Dépenses	5 069.0 \$	4 926.8 \$	(142.2) \$	
Excédent (déficit) pour l'année	0.0 \$	176.7 \$		
Solde de fermeture	2 169.0 \$	4 621.7 \$		

Les variances de plus de 1 000 000 \$ sont expliquées dans les *Notes aux États Financiers des opérations financières*.

Résumé des dépenses – Programmes de l’emploi, de l’alphabétisation et CET

(000)

Programmes d’emploi	Entente Canada-N. B. sur le marché de travail	Développement de l’emploi	Entente Canada-N.-B. sur le développement du marché du travail	Total
Aptitudes à l’emploi	802.5 \$	1 416.8 \$		2 219.3 \$
Accroissement de l’emploi	5 066.2 \$	93.9 \$	13 913.7 \$	19 073.8 \$
Formation et perfectionnement professionnel	3 846.5 \$		39 632.5 \$	43 479.0 \$
Stage d’emploi étudiant pour demain	606.3 \$	4 954.3 \$		5 560.6 \$
Services d’emploi	216.5 \$	2 339.7 \$	20 084.5 \$	22 640.7 \$
L’initiative pour les travailleurs âgés		1 490.9 \$		1 490.9 \$
Compétences essentielles au travail	2 053.8 \$			2 053.8 \$
Académique RésCAA	1 872.9 \$			1 872.9 \$
Centre d’accès communautaires	431.2 \$			431.2 \$
Total partiel des programmes	14 895.9 \$	10 295.6 \$	73 630.7 \$	98 822.2 \$
Administration	796.8 \$	1 901.8 \$	11 114.9 \$	13 813.5 \$
Total des dépenses des programmes d’emploi	15 692.7 \$	12 197.4 \$	84 745.6 \$	112 635.7 \$
2013-2014 Budget	15 508.1 \$	15 537.4 \$	89 152.9 \$	120 198.4 \$
Écart plus/(moins)	184.6 \$	(3 340.0 \$)	(4 407.3 \$)	(7 562.7 \$)

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2013-2014 de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail.

Le ministère a annoncé 62 concours, soit 11 concours publics et 51 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un degré élevé d'expertise et de formation, • un degré élevé de compétences techniques, • une reconnaissance à titre d'expert du domaine. 	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, nommément le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	5
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	9
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	6
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

Résumé des activités liées aux langues officielles

<p>Introduction</p>	<p>Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail continue à mettre en œuvre le plan d'action ministériel qui a été élaboré afin de répondre au Plan sur les langues officielles (2011-2013). Le plan d'action est axé sur quatre secteurs précis : la langue de service, la langue de travail, la promotion des langues officielles et la connaissance de la Loi sur les langues officielles et des autres obligations.</p> <p>ÉPFT a mené avec succès plusieurs initiatives du plan de mise en œuvre, et plusieurs mesures sont en cours et sont conformes au plan en question. Le plan d'action est géré par les Services des ressources humaines.</p>
<p>Axe 1</p>	<p>Activités qui ont été tenues pour répondre aux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'achèvement du module iLearn a augmenté de façon considérable au 31 mars 2014 : • Langue de service (52 %) • Consultation et discussions continues entre les conseillers en RH et les gestionnaires afin de répondre le mieux aux exigences et aux besoins relatifs au profil linguistique. Le pourcentage relatif à l'achèvement du profil linguistique pour 2013-2014 est de 90,38 %.
<p>Axe 2</p>	<p>Activités qui ont été tenues pour répondre aux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'achèvement du module iLearn a augmenté de façon considérable au 31 mars 2014 : • Langue de travail (45 %) • Une formation en langue seconde est offerte aux employés admissibles : • 2013 : 10 certificats en français ont été délivrés • 2014 : 9 certificats en français ont été délivrés <p>Une note a été envoyée à tous les employés de l'ÉPFT sur les langues officielles. Elle comprenait des liens vers des renseignements sur la boîte d'outils et les politiques linguistiques, entre autres.</p>
<p>Axe 3</p>	<p>La Direction de l'apprentissage et de la certification professionnelle a été nommée, dans le rapport annuel du <i>Bureau du commissaire aux langues officielles</i>, défenseuse de la Loi sur les langues officielles pour ses services exemplaires et l'utilisation des deux langues officielles en milieu de travail. La Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle a également été modifiée afin d'inclure une référence au comité permanent, qui fournira des conseils sur la meilleure façon d'assurer l'égalité de la communauté linguistique francophone en se concentrant particulièrement sur une prestation plus équitable de la formation technique entreprise par des apprenants (exemple : formation par bloc).</p>
<p>Axe 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une note a été envoyée à tous les employés de l'ÉPFT sur les langues officielles. Les renseignements consistaient en des liens vers la boîte d'outils, les politiques linguistiques et la partie du site intranet portant sur les langues officielles. • Des bulletins du Ministère ont été envoyés à tous les employés de l'ÉPFT. Ils comprenaient des renseignements et des mises à jour sur les langues officielles.

Conclusion	<p>Les résultats qu'a obtenus de l'ÉPFT dans le cadre du sondage de 2013 sur l'engagement des employés des services publics au chapitre des politiques sur la langue de travail et la langue de service démontrent une sensibilisation et un appui élevés de la part des employés.</p> <p>Ces résultats témoignent de l'effet positif que les diverses initiatives entreprises dans le cadre du plan d'action ont eu en matière de sensibilisation et d'acceptation des langues officielles au sein du Ministère.</p>
-------------------	---

Conformité aux langues officielles

Deux plaintes ont été déposées, en 2013-2014, aux termes de la *Loi sur les langues officielles*

L'une d'elles portait sur l'affiche unilingue de la bibliothèque publique sur un babillard, à une intersection particulière de Saint John. Après avoir été informé des conclusions de l'enquête de la commissaire, le Ministère a adopté des mesures correctives : la municipalité et le gestionnaire de la bibliothèque ont travaillé avec le propriétaire pour faire installer une nouvelle affiche bilingue. L'autre plainte concernait le caractère unilingue de l'affichage lors d'une exposition d'art à la bibliothèque publique de Moncton. La commissaire a conclu que la plainte n'était pas fondée. Il a toutefois été recommandé à la ministre de s'entretenir avec les organisateurs d'expositions afin que le matériel s'y rapportant soit, dans la mesure du possible, traduit dans les deux langues officielles.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Sanction royale reçue le 26 mars 2014

Projet de loi 22

Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi

<http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/4/Bill-22.pdf>

Projet de loi 21

Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi

<http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/4/Bill-21.pdf>

Sanction royale reçue le 21 juin 2013

Projet de loi 46

Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi

<http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/3/Bill-46.pdf>

Projet de loi 47

Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail

<http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/3/Bill-47.pdf>

Projet de loi 48

An Act to Amend the Occupational Health and Safety Act

<http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/3/Bill-48.pdf>

Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général

L'immigration et le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (2010)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Offre de renseignements utiles sur Internet	2	2
Surveillance du programme	5	4
Politiques documentées pour le programme	2	1
Projets pilotes	3	3
Direction de l'établissement et du multiculturalisme	1	1
Mesure du rendement	6	0
Présentation de rapports sur le rendement	1	1
L'Entente sur le développement du marché du travail (2012)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Formation et perfectionnement professionnel	2	2
Affectation des frais d'administration	4	4
L'Entente sur le marché du travail (2012)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Formation et perfectionnement professionnel	1	1
Documentation des renseignements sur les clients	1	1
Admissibilité des clients	1	1
Rajustements lors de la vérification	1	1
L'Entente sur le développement du marché du travail (2013)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Comptabilisation des services et des subventions contractuels	1	1
Recouvrement intégral des coûts et méthode d'estimation	2	2

L'Entente sur le marché du travail (2013)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Rajustements lors de la vérification	1	1
Signature des lettres d'offre	1	1
L'Entente sur l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (2013)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Signature de contrats	1	1
Surveillance des promoteurs de projet	1	0
Collections des comptes débiteurs (2013)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Prêts étudiants	1	1
Programmes d'emploi	1	0
	Total	Adoptées
Sommaire	39	29

Appendices

Lois mises en application par le Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et d'autres lois relevant de la compétence du Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Loi sur l'enseignement et la formation destinés aux adultes

Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle

*Loi sur les accidents de travail des aveugles**

Loi sur l'attribution de grades universitaires

Loi sur le développement de l'emploi

*Loi sur les normes d'emploi**

*Loi sur l'indemnisation des pompiers**

*Loi sur les négociations dans l'industrie de la pêche**

Loi sur les fondations pour les études supérieures

*Loi sur les droits de la personne**

*Loi sur les relations industrielles**

*Loi sur la Commission du travail et de l'emploi**

Loi sur la recherche portant sur le marché du travail

Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes

Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick

Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

*Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick**

*Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail**

Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire

*Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé**

Loi relative aux relations de travail dans les services publics

*Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de la silicose**

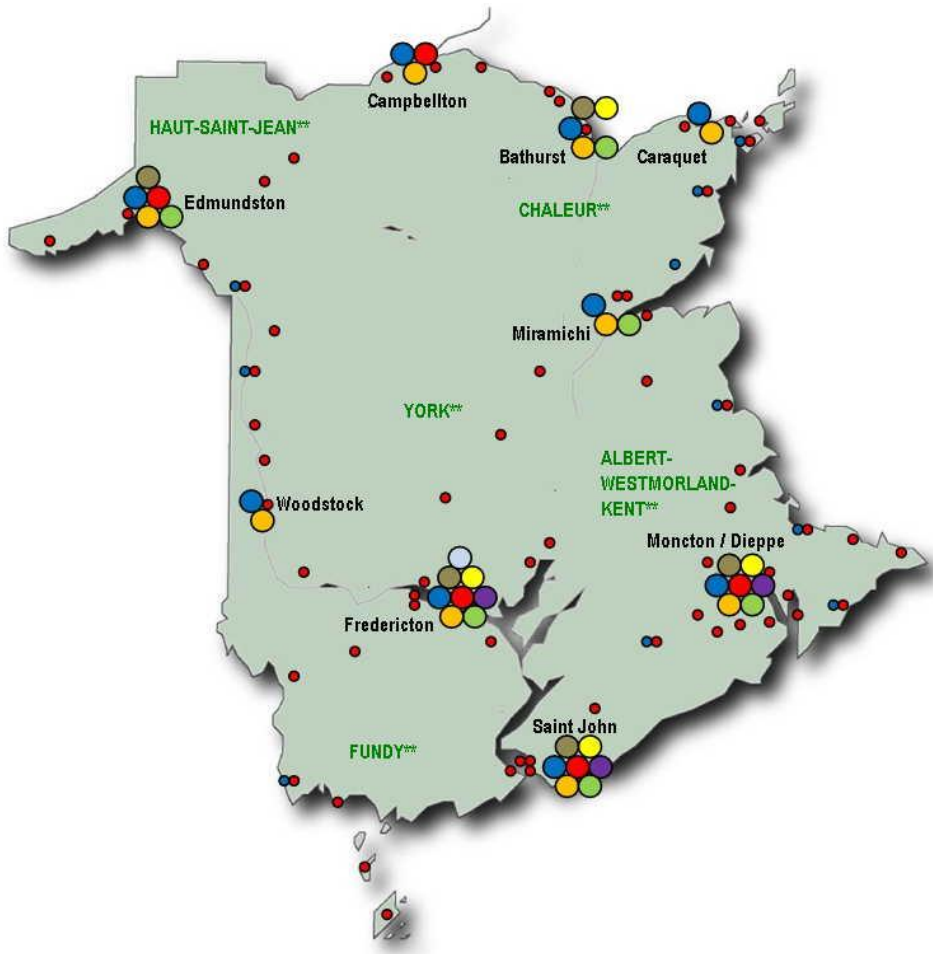
*Loi sur le paiement spécial destiné à certains conjoints à charge de travailleurs décédés**

*Loi sur les accidents du travail**

*Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail**

*Lois relevant de la compétence du ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et mises en application en tout ou en partie par un organisme, conseil ou commission.

Services et location des bureaux de l'ÉPFT



- Services d'emploi et d'apprentissage continue
 - Bureaux satellites*
- Apprentissage et certification professionnelle
- Défenseur des employés
- Défenseur des employeurs
- Normes d'emploi
- Bureau régional pour la région de bibliothèques
 - Bibliothèque publique**
- Commission des droits de la personne
- NBCCD - College of Craft and Design

*Services d'emploi et d'apprentissage continu on des bureaux satellites en Shippagan, Tracadie-Sheila, Négouac, Grand Falls, Perth-Andover, Sussex, St. Stephen, Richibucto, Sackville et Shediac.

**Il y a 5 bureau régional avec 2 bibliobus dans la région de York et 1 bibliobus en Chaleur et 63 bibliothèque publique as follows: 11 en la région de Chaleur, 14 en la région de York, 12 en la région de Haut-Saint-Jean, 16 dans la région Albert-Westmorland-Kent et 10 dans la région de Fundy.

Descriptions des programmes d'emploi

La direction du Développement de l'emploi a mis en œuvre les programmes suivants durant l'exercice financier 2012 2013 :

Aptitudes à l'emploi

Le programme Aptitudes à l'emploi offre aux personnes qui ont un plan d'action emploi la possibilité d'acquérir l'expérience du monde du travail pour les aider à perfectionner les compétences nécessaires à l'obtention d'un emploi permanent. Le programme prévoit une subvention salariale pour les employeurs qui remplissent les conditions requises et qui fournissent une expérience de travail correspondant au plan d'action emploi d'un particulier.

Objectifs :

- permettre aux gens du Nouveau-Brunswick sans emploi, en gestion de cas, d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver du travail;
- aider les gens du Nouveau-Brunswick sans emploi, en gestion de cas, à explorer les possibilités de carrière afin de se fixer un objectif de carrière; et
- fournir une expérience de travail aux gens du Nouveau Brunswick sans emploi, en gestion de cas, qui sont confrontés à des obstacles à l'emploi de longue durée afin de les aider à s'engager dans un plan d'action emploi à long terme.

Accroissement de l'emploi

Le programme Accroissement de l'emploi offre des subventions salariales aux employeurs admissibles qui sont en mesure de créer, au Nouveau-Brunswick, des emplois permanents ou des emplois saisonniers qui se répètent chaque année. Le programme offre également une aide financière aux personnes admissibles pour les aider à lancer leur propre entreprise.

Objectifs :

- stimuler la création d'offres d'emplois à long terme dans le secteur privé;
- aider les gens sans emploi à sécuriser un emploi durable;
- stimuler l'embauche des groupes cibles identifiés au Nouveau-Brunswick; et
- aider les gens sans emploi à se créer un emploi durable au moyen d'un travail indépendant.

Formation et perfectionnement professionnel

Le programme de Formation et perfectionnement professionnel aide les personnes en gestion de cas, dont le perfectionnement professionnel nécessaire a été cerné dans le plan d'action emploi, à accéder aux programmes de formation et d'études appropriés qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs de devenir autonomes.

Objectifs :

- permettre aux personnes en gestion de cas d'accéder aux programmes de formation et d'études appropriés en rapport avec les possibilités d'emploi courantes et émergentes; et
- accroître le nombre de personnes qui trouvent un emploi durable après avoir reçu une aide financière en appui à une intervention dans leur formation.

Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED)

Le programme Stage d'emploi étudiant pour demain aide les étudiants et étudiantes postsecondaires à acquérir de l'expérience de travail grâce à des emplois d'été, des placements coopératifs et des possibilités de travail autonome.

Objectifs :

- fournir aux étudiants et étudiantes une expérience de travail en rapport avec leurs compétences ou leurs études; et
- fournir aux étudiants et étudiantes une expérience en entrepreneuriat.

Services d'emploi

Le programme Services d'emploi fournit le soutien financier et professionnel nécessaire pour répondre aux besoins des employeurs et des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick en matière de main-d'œuvre. Un soutien est parfois nécessaire pour permettre à des personnes d'intégrer la population active et les employeurs peuvent avoir besoin d'aide pour assurer la viabilité et la durabilité de leur main-d'œuvre.

Objectifs :

- aider les personnes ayant une incapacité permanente ou à long terme à accéder à des possibilités de formation et d'emploi;
- fournir des services d'emploi spécialisés pour aider les clients et clientes à effectuer la transition vers l'emploi;
- cerner de nouveaux outils et démarches plus efficaces conçus pour aider les gens à se préparer à l'emploi, à retourner au travail ou à conserver leur emploi et à participer de façon productive à la population active; et
- aider les employeurs, les associations d'employé(e)s et d'employeurs, les groupes communautaires, les collectivités et autres organismes divers à améliorer leur capacité de gérer les exigences relatives aux ressources humaines et à faire face aux besoins d'adaptation de leur main d'œuvre

Descriptions des programmes des services financiers pour étudiants

Prêt d'études canadien

Un prêt d'études canadien est un prêt subventionné par le gouvernement fédéral qui pourvoit un maximum de 60 p. 100 des besoins évalués d'un étudiant ou d'une étudiante, jusqu'à concurrence de 210 \$ par semaine d'études évaluée. Le prêt est consenti avec le prêt provincial sur un certificat de prêt intégré et est sans intérêt pour les étudiants à temps plein. Il devient remboursable avec intérêts six mois après la fin des études postsecondaires.

Bourse canadienne pour étudiants de famille à faible revenu

La Bourse canadienne pour étudiants de famille à faible revenu est accessible aux étudiants qui répondent aux critères d'admissibilité et elle sera versée tous les ans pendant les études de premier cycle à l'université, au collège ou à l'école de métier qui sont d'une durée d'au moins deux ans. Les étudiants qui répondent aux critères du seuil de revenu peuvent recevoir 250 \$ par mois d'études.

Bourse canadienne pour étudiants de famille à revenu moyen

La Bourse canadienne pour étudiants de famille à revenu moyen est accessible aux étudiants qui répondent aux critères d'admissibilité et elle sera versée tous les ans pendant les études de premier cycle à l'université, au collège ou à l'école de métiers qui sont d'une durée d'au moins deux ans. Les étudiants qui répondent aux critères du seuil de revenu peuvent recevoir 100 \$ par mois d'études.

Bourse canadienne pour étudiants ayant des personnes à charge

La Bourse canadienne pour étudiants ayant des personnes à charge est accessible aux étudiants à temps plein admissibles qui ont des enfants à charge si elles ont démontré un besoin financier élevé. Les étudiants peuvent recevoir 200 \$ par mois d'études pour chacun des enfants âgés de moins de 12 ans au début de l'année universitaire.

Bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité permanente

La Bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité permanente est accessible aux étudiants à temps plein et à temps partiel qui ont démontré un besoin financier élevé. Les étudiants peuvent être admissibles à un montant maximum de 2 000 \$ par année. La bourse aide les étudiants ayant une incapacité permanente à payer les frais d'installation, les droits de scolarité, les livres et les autres dépenses liées à l'éducation.

Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente

La Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente est accessible aux étudiants à temps plein et à temps partiel ayant une incapacité permanente qui ont des coûts exceptionnels comme les tuteurs, les preneurs de notes, les interprètes, les machines à braille ou les aides techniques. Les étudiants peuvent recevoir jusqu'à 8 000 \$ par année universitaire.

Prêt d'études canadien pour les études à temps partiel

Le Prêt d'études canadien pour les études à temps partiel est accessible aux étudiants admissibles qui suivent entre 20 % et 59 % d'une charge de cours à temps plein. Le montant maximum disponible est de 10 000 \$ à n'importe quel moment.

Bourse canadienne pour étudiants à temps partiel

La Bourse canadienne pour étudiants à temps partiel est accessible aux étudiants à temps partiel qui ont des besoins manifestes. Ceux-ci peuvent recevoir une aide financière pour payer une partie des coûts de l'éducation. Les étudiants admissibles peuvent recevoir un maximum de 1 200 \$ par année.

Bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge

La Bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge est accessible aux étudiants ayant des personnes à charge qui étudient à temps partiel afin de payer une partie des coûts de la garde de leurs jeunes enfants. Les étudiants ayant au plus deux enfants âgés de moins de 12 ans peuvent recevoir 40 \$ par semaine d'études, alors que les étudiants à temps partiel ayant trois enfants ou plus âgés de moins de 12 ans peuvent recevoir 60 \$ par semaine d'études au début de l'année universitaire.

Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick

Un prêt aux étudiants et étudiantes du Nouveau Brunswick est un prêt subventionné par le gouvernement provincial qui pourvoit un maximum de 40% des besoins évalués d'un étudiant ou d'une étudiante, jusqu'à concurrence de 140 \$ par semaine d'étude évaluée. Le prêt est sans intérêt pour l'étudiant ou l'étudiante à temps plein et devient remboursable avec intérêts six mois après la fin des études postsecondaires.

Bourse du Nouveau-Brunswick pour étudiants de famille à faible revenu

La Prestation de réduction de la dette pour l'achèvement des études dans le délai prévu a pour but d'aider les diplômés des établissements d'enseignement postsecondaire à rembourser leurs prêts d'études accumulés et vise aussi à encourager les étudiants à terminer leurs études avec succès dans le délai prévu. Les diplômés qui présentent une demande et dont les prêts aux étudiants du gouvernement canadien et du gouvernement du Nouveau Brunswick liés à un diplôme obtenu après le 1 avril 2009 dépassent 26 000 \$ n'auront pas besoin de payer le montant qui dépasse le seuil combiné de 26 000 \$.

Programme d'aide au remboursement

Le Programme d'aide au remboursement a pour but d'aider les emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt. En vertu de ce plan, le montant que l'emprunteur rembourse est fondé sur son revenu, sur le solde de son prêt étudiant et sur le nombre de personnes dans sa famille.

Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick

Cette aide non remboursable est conçue à l'intention des étudiants inscrits à des études à temps plein qui ont obtenu le montant maximum des prêts étudiants disponibles et qui ont des besoins financiers non comblés. L'admissibilité à la bourse est évaluée chaque année et les étudiants peuvent recevoir jusqu'à 130 \$ d'aide par semaine d'études.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur nos programmes et services en visitant le site web du Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail à l'adresse suivante :

www.gnb.ca/travail ou www.gnb.ca/formation ou www.gnb.ca/postsecondaire